

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022



EXTRAIT N° 2022.00108 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Nombre de membres :**

↪ en exercice : 60  
↪ présents : 47  
↪ représentés : 11

**Date de convocation :**  
Mercredi 22 Juin 2022

**Secrétaire de séance :**  
Mme Noëlle RUBAUD

L’an deux mille vingt deux, le vingt huit juin à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

**Etaient présents :**

**BESNE :** Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN  
**DONGES :** M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON  
**LA CHAPELLE-DES-MARAIS :** M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL  
**MONTOIR-DE-BRETAGNE :** M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN  
**PORNICHET :** M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY  
**SAINT-ANDRE-DES-EAUX :** Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT  
**SAINT-JOACHIM :** Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD  
**SAINT-MALO-DE-GUERSAC :** M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN  
**SAINT-NAZAIRE :** M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE(visio), Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Xavier PERRIN, M. Jean Luc SECHET, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBAUD, M. Gwénolé PERONNO, Mme Hanane REBIHA (Visio), M. Philippe CAILLAUD  
**TRIGNAC :** M. Claude AUFORT, Mme Dominique MAHE-VINCE, M. Jean Louis LELIEVRE, Mme Laurence FREMINET, M. David PELON

**Absents représentés :**

**MONTOIR-DE-BRETAGNE :** M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN  
**PORNICHET :** M. Rémi RAHER donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR  
**SAINT-NAZAIRE :** Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Alain MANARA donne pouvoir à Mme Emmanuelle BIZEUL, M. Christophe COTTA donne pouvoir à Mme Dominique TRIGODET, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, M. Dennis OCTOR donne pouvoir à Mme Béatrice PRIOU, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à Mme Maribel LETANG-MARTIN, M. Michel RAY donne pouvoir à Mme Céline PAILLARD, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénolé PERONNO, Mme Capucine HAURAY donne pouvoir à M. Philippe CAILLAUD

**Absents excusés :**

**DONGES :** Mme Alice MARTIENNE  
**PORNICHET :** M. Yannick JOUBERT

**Commission :** Commission Finances

**Objet :** Finances - Budget supplémentaire - Budget principal et Budgets annexes (Eau – Assainissement – SPANC – Aménagement – Transports et déplacements – Immobilier d’entreprises – Collecte et traitement des déchets – Parcs de stationnement – Transition énergétique) - Approbation

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE****Séance du Conseil Communautaire du Mardi 28 Juin 2022****Commission** : Commission Finances**Objet** : Finances - Budget supplémentaire - Budget principal et Budgets annexes (Eau – Assainissement – SPANC – Aménagement – Transports et déplacements – Immobilier d'entreprises – Collecte et traitement des déchets – Parcs de stationnement – Transition énergétique) - Approbation**Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,**

Expose,

Le présent budget supplémentaire a notamment pour objet d'entériner la reprise des résultats des différents budgets de la CARENE et de constater les reports de crédits, présentés dans les comptes administratifs 2021.

Ce budget supplémentaire permet également des ajustements de crédits en cours d'exercice, en dépenses et en recettes.

**I- Pour le budget principal :**

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 2 510 100 €
- Section d'investissement : 16 786 772,60 €

Les principaux mouvements proposés sont les suivants :

**Section de fonctionnement****Les dépenses de fonctionnement :**

Des crédits supplémentaires à hauteur de 403 K€ sont inscrits notamment au titre d'études et cotisations diverses non prévues au budget primitif, de dépenses à engager dans le cadre de l'organisation de la Solitaire du Figaro, et d'un ajustement des frais financiers pour tenir compte des nouveaux emprunts.

Par ailleurs, les dotations aux amortissements sont ajustées en fonction des dépenses réalisées ou travaux achevés en 2021 (0,6M€).

Ces dépenses sont financées par des recettes supplémentaires, l'excédent étant transféré à la section d'investissement (1,5 M€).

**Les recettes de fonctionnement :**

En recettes, une partie de l'excédent de fonctionnement est inscrite au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté », soit 1 M€, après couverture du déficit de la section d'investissement.

Par ailleurs, les recettes fiscales et dotations sont ajustées en fonction des notifications reçues au titre de l'année 2022 (+1,2M€), et d'une subvention du Département dans le cadre de la Solitaire du Figaro (40K€).

**Section d'investissement****Les dépenses d'investissement :**

**Les Autorisations de Programme** sont modifiées afin de prendre en compte principalement les dépenses non réalisées en 2021 et qui doivent être intégrées au PIC 4 soit +13,3 M€.

Le PIC 4 s'élève donc à 301,6M€ sur la période 2022-2028 (soit 340,3 M€ sur la période 2021-2028).

Les crédits de paiement 2022 sont stables à 63M€.

Des lissages de crédits sont effectués sur les années ultérieures après intégration des crédits 2021 non consommés et crédits nouveaux. La répartition des crédits par autorisation de programme est ainsi la suivante :

AP	LIBELLE AP	BP+BS 2022
11	AMENAGEMENTS DES ZA ECO	2 840 000
12	SOUTIEN A L'INNOVATION	50 000
13	TOURISME	3 037 683
14	SOUTIEN AU DEV INDUSTRIEL ET SIGNALETIQU	23 150 380
15	SOUTIEN AU COMMERCE ET ARTISANAT	1 803 000
16	SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE	1 116 667
17	AMELIORATION DE L HABITAT	1 189 000
18	COPROPRIETES	994 000
19	LOGEMENT SOCIAL	5 540 000
20	ACCESSION A LA PROPRIETE	150 000
21	AUTRES PLH	925 000
22	PARTICIPATIONS ZA HABITAT	2 810 400
23	MISE EN OEUVRE DU PCAET	296 528
24	PISCINES	2 977 000
25	PROJETS TRANSVERSAUX	1 048 146
26	AGGLO NUMERIQUE	2 091 544
27	SYSTEMES D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES	-
28	EAUX PLUVIALES	3 821 500
29	ETUDES PREALABLES ZA ECO ET HABITAT	764 259
30	INFRASTRUCTURES	5 474 219
31	ENVIRONNEMENT	667 637
32	NOUVELLES COMPETENCES	1 160 000
33	URBANISME	128 284
34	FONCIER	960 000
<b>Somme :</b>		<b>62 995 248</b>

L'intégration du déficit d'investissement reporté est également prise en compte à hauteur de 8,9 M€, ainsi que l'ajustement du remboursement du capital des emprunts souscrits récemment (0,5M€).

Les recettes d'investissement :

Le budget supplémentaire permet d'affecter le résultat 2021 au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » à hauteur de 17 M€. Les amortissements sont également ajustés.

L'équilibre du budget est réalisé une diminution de l'emprunt d'équilibre de 9,4M€, celui-ci étant porté à 33,9M€.

## II- Pour le budget annexe de l'Eau :

La section de **fonctionnement** s'équilibre à 837 K€ en dépenses et en recettes. L'augmentation des dépenses concerne principalement les surcoûts liés à l'augmentation des charges d'énergie (120K€), ainsi que des régularisations sur facturation (1,2 M€).

A noter également la reconstitution du crédit pour dépenses imprévues, qui avait été mobilisé par décision du 4 avril 2022 afin de financer des avoirs et annulations de factures (230K€). En effet, la mise en place du nouveau logiciel de facturation de l'eau et de l'assainissement s'accompagne de difficultés techniques générant des annulations et rémissions de factures. Des recettes supplémentaires sont également inscrites dans ce cadre (650K€).

Le résultat de fonctionnement reporté s'élève à 187 K€.

La section **d'investissement** augmente de 2 715 K€ en raison d'un ajustement de l'enveloppe des investissements courants (restes à phaser 2021 et lissages). Des crédits sont également inscrits en dépenses et recettes sur opérations pour comptes de tiers (77K€) au titre de travaux qui seront remboursés par les communes.

Les autorisations de programme s'élèvent à 65,3M€ après intégration au PIC4 des crédits non consommés en 2021.

L'affectation des résultats 2021 et l'excédent de la section d'investissement permettent de diminuer l'emprunt d'équilibre de 3,1 M€, celui-ci étant porté à 4,3 M€.

### III- Pour le budget annexe de l'Assainissement collectif :

**La section de fonctionnement** s'équilibre à 1 623 K€.

L'augmentation des dépenses concerne principalement les surcoûts liés à l'augmentation des charges d'énergie (0,2 M€), ainsi que des régularisations sur facturation (0,5 M€).

A noter également, comme sur le budget de l'eau, la reconstitution du crédit pour dépenses imprévues, qui avait été mobilisé par décision du 4 avril 2022 afin de financer des avoirs et annulations de factures (250K€). Des recettes supplémentaires sont également proposées dans ce cadre (1M€).

Par ailleurs, des recettes nouvelles sont inscrites au titre d'un protocole d'accord signé avec la société EMCC dans le cadre d'un litige sur travaux (482 K€).

**La section d'investissement** s'équilibre à 2 042 K€ après intégration des crédits non consommés en 2021.

Des crédits sont également inscrits en dépenses et recettes sur opérations pour comptes de tiers (208K€) au titre de travaux qui seront remboursés par les communes.

Le report d'un solde positif 2021 de 2,2 M€ de la section d'investissement et l'affectation de 1,9 M€ du résultat de la section de fonctionnement 2021 permettent la diminution de l'emprunt d'équilibre de 2,9 M€, celui-ci étant porté à 2,7M€.

Les autorisations de programme s'élèvent à 66,4M€ après intégration au PIC4 des crédits non consommés en 2021.

### IV- Pour le budget annexe de Collecte et de Traitement des déchets :

**La section de fonctionnement** s'équilibre à 1 675 K€. L'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2021 permet principalement d'abonder l'enveloppe de dépenses imprévues (0,9 M€) et de corriger les dotations aux amortissements pour tenir compte des investissements 2021.

**La section d'investissement** s'équilibre à 10 665 K€. Les crédits de paiement sont modifiés pour tenir compte des crédits non consommés en 2021 et intègrent une ligne de financement des programmes d'investissement futurs (10,4 M€).

Les autorisations de programme sont ajustées en conséquence (36,4M€).

Ces ajustements sont financés par le résultat d'investissement 2021, qui permet également la suppression de l'emprunt d'équilibre.

### V- Pour le budget annexe des Transports et Déplacements :

L'équilibre de **la section de fonctionnement** s'établit à 2 535 K€. L'excédent de fonctionnement reporté 2021 (2,4 M€) permet de financer des crédits supplémentaires notamment sur le contrat Vélycéo, le solde étant transféré à la section d'investissement.

L'équilibre de **la section d'investissement** s'établit à 16 794 K€.

En dépenses, il s'agit notamment de l'intégration des crédits non consommés en 2021 et de l'abondement de l'enveloppe liée aux opérations futures, à hauteur de 16,6 M€.

Les autorisations de programmes sont ajustées en conséquence (135,1M€).

L'excédent reporté d'investissement (14,7 M€) et le virement de la section de fonctionnement (2 M€) permettent de financer ces dépenses supplémentaires.

### VI- Pour le budget annexe de l'Immobilier d'entreprises :

L'équilibre de **la section de fonctionnement** s'établit à 125 K€. Des crédits sont inscrits pour tenir compte de régularisations diverses et admissions en non-valeur à venir et corriger les dotations aux amortissements. Ces dépenses sont financées par une subvention d'équilibre complémentaire du budget principal.

La section d'investissement, qui s'équilibre à 7 651 K€, intègre les lissages de crédits de paiement 2021, notamment dans le cadre de l'opération du camus numérique, ainsi que le report du déficit d'investissement (7,1 M€).

Les autorisations de programme s'élèvent à 18,9M€ après intégration au PIC4 des crédits non consommés en 2021.

Ces dépenses sont financées par l'ajustement de l'emprunt d'équilibre à hauteur de 7,6M€, celui-ci étant porté à 12,4M€.

#### **VII- Pour le budget annexe de l'aménagement :**

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à 4 €.

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à 156 K€.

Les écritures sont exclusivement des écritures comptables relatives à l'affectation des résultats.

#### **VIII- Pour le budget annexe Parcs de stationnement :**

L'équilibre de la **section de fonctionnement** s'établit à 73 K€.

L'équilibre de la **section d'investissement** s'établit à 163 K€. L'intégration des résultats 2021 permet un abondement des crédits de paiement et cautions éventuelles à hauteur de 163 K€.

L'autorisation de programme relative aux investissements courants s'élève à 0,3 M€.

#### **IX- Pour le budget annexe du SPANC :**

L'équilibre de la **section de fonctionnement** s'établit à 371 K€.

L'équilibre de la **section d'investissement** s'établit à 14 K€.

Les écritures proposées correspondent principalement à l'affectation des résultats 2021.

#### **X- Pour le budget annexe de la Transition énergétique :**

L'équilibre de la section de **fonctionnement** s'établit à 4,5K€.

L'équilibre de la section d'**investissement** s'établit à 839 K€. Il s'agit de prendre en compte les lissages 2021 et le résultat d'investissement 2021.

Les autorisations de programme s'élèvent à 13,7M€.

En conséquence, je vous demande, mes cher·es Collègues, de bien vouloir :

- Approuver les budgets supplémentaires concernant le budget principal et les budgets annexes de la collecte et du traitement des déchets ménagers, de l'immobilier d'entreprises, de l'aménagement, de l'eau, de l'assainissement, des transports et des déplacements, des parcs de stationnement, du SPANC et de la Transition Energétique tels qu'ils sont retracés dans les budgets joints à la présente délibération ;
- Approuver le montant des autorisations de programme dans les termes et les montants décrits en annexe aux documents budgétaires joints.

Le Président,  
David SAMZUN

**Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :**

**ADOpte A LA MAJORITE (52 pour et 6 abstentions)**